Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260416-D202633-DE

Mairie de Taulé

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le 16 avril 2026** à dix-huit heures minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).
**Date convocation** : 10 avril 2026
**Conseillers en exercice** : 23 **Présents** : 20 **Votants** : 23

**Étaient présents** : CREACH Gilles, Maire de Taulé.

**Les adjoints** : GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan
**Les conseillers délégués** : BOULANGER Régine, DANIÉLOU Céline, HORELLOU Denis, POCHARD Frédéric, SALAUN Benoît

**Les conseillers** : LE BERR Mickaël, MEUDEC Dominique, MOAL Hélène, LE GUERCH Eric, PAUGAM Sandrine, MARTIN Erwan, CHEVALLIER Carine, DE BLASIO Stefano, KERGUIDUFF Claudine, PERROT Arnaud

**Absents excusés** : KERSCAVEN François donne pouvoir à CREACH Gilles, BLONS Béatrice donne pouvoir à MEUDEC Dominique, KERBRAT Morgane donne pouvoir à GOARNISSON Aude

**Absents** :
**A été élu secrétaire de séance** : Denis LEMEUNIER

---

## SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS ET AU GÎTE DE PENZE

Chaque année, la commune apporte une subvention de fonctionnement au budget du CCAS ainsi qu'au budget du Gîte de Penzé.

Au titre de l'exercice 2026, Monsieur le Maire propose de verser les subventions suivantes :

- 3 200 € au budget du CCAS, pris sur l'imputation 657363 (subvention de fonctionnement aux CCAS/CIAS) du budget principal,
- 8 500 € au budget du Gîte de Penzé, pris sur l'imputation 65736222 (subvention de fonctionnement aux établissements à caractère industriel et commercial) du budget principal.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260416-D202633-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 200 € au budget du CCAS,
- autorise le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 500 € au budget du Gîte de Penzé.

Le Maire
Gilles CREACH

MAIRIE DE TAULÉ
FINISTÈRE